

Constitution européenne

Jean Louis BIANCO, député des Alpes-de-Haute-Provence

Monsieur le Premier ministre, face à la nouvelle offensive d'un certain nombre de pays pour introduire les termes « héritage chrétien de l'Europe » dans le préambule de la future Constitution, vos propos et ceux du ministre des affaires étrangères ont semé le doute et jeté le trouble jusque dans vos propres rangs. A Dublin, vous avez déclaré, monsieur le Premier ministre, que « la France n'était pas hostile à cette question ». A Bruxelles, M. Barnier a refusé de reprendre expressément la formule du chef de l'Etat, qualifiant de « déraisonnable » l'idée de changer un mot du préambule. Il a ajouté : « c'est la position de la France, aujourd'hui ». Mais alors quelle sera la position de la France demain et après-demain ? Il est évident que l'Europe est ancrée dans une

culture judéo-chrétienne, mais elle est aussi l'héritière des civilisations grecque et romaine, de nos échanges avec le monde arabe, de la philosophie des lumières... Elle est redevable aussi aux idées socialistes qui ont conduit à la protection sociale. Et vous qui vous référez si souvent à Gerhard Schröder, pourquoi ne proposez-vous pas d'inscrire le mot « socialiste » dans la Constitution européenne ? Nous n'en demandons pas tant. Ce que nous demandons, c'est que la constitution européenne affirme nos valeurs communes. Nous devons dire ce qui nous unit, non raviver ce qui nous divise ! Allez-vous, oui ou non, accepter une remise en cause du préambule de la Constitution, au moment même où nous cherchons ensemble à réaffirmer l'importance du principe de laïcité ? □

Michel BARNIER, ministre des affaires étrangères

Voilà une question grave et importante, puisqu'elle concerne le patrimoine commun que vont se reconnaître les Européens. Nous avons beaucoup travaillé à la rédaction du projet de constitution, notamment sur ce point. Nous y avons travaillé avec passion, parfois, et toujours avec le souci de la vérité et de la tolérance. Cela nous a amenés à écrire ceci, dans le deuxième paragraphe du préambule : « Les Européens, s'inspirant des héritages culturels, religieux et humanistes de l'Europe, dont les valeurs

toujours présentes dans son patrimoine ont ancré dans la vie de la société sa perception du rôle central de la personne humaine, de ses droits inviolables et inaliénables, ainsi que du respect du droit... ». J'ai la conviction qu'il s'agit d'un texte à la fois équilibré et juste, et la France continue de penser qu'il faut s'en tenir là, parce que chacun peut se reconnaître dans ce texte, quelles que soient sa croyance, ses convictions ou sa philosophie. □